APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Personnes chargées de l'intégration du contenu sur ACSF Apprend

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF/CAM) invite les personnes qualifiées à présenter une manifestation d'intérêt conformément aux exigences ci-dessous.

Les manifestations d'intérêt doivent être reçues au plus tard à la date limite indiquée dans le tableau ci-dessous :

Date de publication	18 septembre 2026
Date limite de candidature	31 décembre 2026, à 17 h (heure de l'Est)
Personne-ressource	Frankie Pittson (fpittson@canadianmidwives.org) Objet : Intégration du contenu – ACSF Apprend

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

1. Contexte....2
2. Contexte organisationnel....2
3. Contexte du projet....2
4. Objectifs et portée des travaux....2
5. Exigences, qualifications et compétences....3
6. Budget et échéancier proposé....3
7. Instructions pour la soumission des propositions....4
8. Attribution du mandat et avis de non-responsabilité....4

1. **Contexte**

 L'ACSF/CAM sollicite des manifestations d'intérêt de personnes qualifiées pour l'intégration de contenu afin de constituer un bassin de prestataires de services préqualifiés qui pourront être retenus, selon les besoins, pour soutenir le déploiement et la gestion des contenus d'apprentissage en ligne sur ACSFApprend/CAMLearns, le système de gestion de l'apprentissage de l'ACSF.

 Les personnes retenues pourraient être appelées à mettre en ligne de nouveaux cours et des microleçons, à actualiser du contenu existant, à intégrer des éléments multimédias et interactifs, à appliquer les normes approuvées de mise en forme et d'identité visuelle, à effectuer des contrôles de qualité, à résoudre des problèmes techniques liés à la plateforme et à soutenir le lancement de cours.

 L'inscription au bassin ne garantit aucun volume minimal de travail, aucun nombre de mandats ni aucun engagement financier. Chaque mandat sera confirmé séparément en fonction des besoins du projet, de la disponibilité, de l'adéquation des compétences et du budget.

2. **Contexte organisationnel**

 L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF/CAM) est l'association professionnelle nationale représentant les sages-femmes et la profession de sage-femme au Canada. Notre travail vise à favoriser un accès plus équitable à des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et de soins aux nouveau-nés offerts par les sages-femmes, au Canada et ailleurs dans le monde. Pour y parvenir, nous collaborons étroitement avec le National Council of Indigenous Midwives (NCIM), les associations de sages-femmes, les sages-femmes et les parties prenantes concernées. Nos programmes sont financés par des ministères et organismes du gouvernement du Canada (notamment Santé Canada et Affaires mondiales Canada), des bailleurs de fonds privés et des organismes des Nations Unies, ainsi que par des fonds de fonctionnement.

 Des sages-femmes pour tous, partout – Association canadienne des sages-femmes

3. **Contexte du projet**

 ACSF Apprend/CAM Learns est une plateforme bilingue d'apprentissage en ligne qui appuie le perfectionnement professionnel des sages-femmes et d'autres professionnels·les de la santé. Elle propose des formations portant notamment sur la sécurisation culturelle autochtone, la lutte contre le racisme, la santé sexuelle et reproductive, les compétences cliniques et le perfectionnement professionnel. L'ACSF/CAM a périodiquement besoin d'un soutien technique pour préparer le contenu pédagogique en vue de sa publication et pour maintenir à jour les cours existants. Les mandats peuvent comprendre du contenu en français et en anglais ainsi que la coordination avec le personnel des programmes, des spécialistes du domaine et d'autres membres de l'équipe ACSF Apprend.

 ACSF Apprend

4. **Objectifs et portée des travaux**

 Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à constituer un bassin de personnes préqualifiées pouvant soutenir les besoins continus de l'ACSF en matière de mise en ligne et de gestion de contenus d'apprentissage sur ACSF Apprend/CAM Learns.

 Selon le mandat, la personne chargée de l'intégration du contenu pourrait être appelée à :

 - Mettre en ligne et organiser des cours, des modules et des microleçons dans le système de gestion de l'apprentissage.
 - Intégrer des vidéos, des images, des fichiers audios, des PDF, des liens, des questionnaires et des activités interactives fournis ou approuvés par l'ACSF/CAM.

- Appliquer les normes approuvées de mise en forme, de navigation, de nomenclature et d'identité visuelle.
- Créer des modèles de cours et d'autres éléments graphiques originaux.
- Vérifier les liens, la lecture des médias, l'ordre des contenus, la navigation, les paramètres d'achèvement et les fonctionnalités destinées aux apprenants·es.
- Favoriser l'accessibilité en appliquant les normes fournies et en signalant les problèmes à corriger.
- Effectuer les contrôles de qualité avant publication sur ordinateur et sur appareil mobile, s'il y a lieu.
- Résoudre et documenter les problèmes techniques dans les limites des accès et des responsabilités attribués.
- Collaborer avec l'équipe ACSF Apprend et les équipes de projet, intégrer les commentaires reçus et respecter les échéances convenues.
- Respecter la confidentialité et les exigences de l'ACSF/CAM relatives à la gestion de l'information et à l'accès à la plateforme.
- Soumettre des feuilles de temps et de brefs comptes rendus d'avancement, au besoin.

5. Exigences, qualifications et compétences

Les candidats·es doivent démontrer les qualifications et compétences suivantes :

- Capacité de travailler en français ou en anglais ; le bilinguisme constitue un atout.
- Grand attention aux détails.
- Aisance avec les outils numériques et Microsoft Office, particulièrement PowerPoint.
- Capacité et volonté d'apprendre à utiliser de nouvelles plateformes.
- Fiabilité, sens de l'organisation et capacité à suivre les consignes.
- Grande attention au détail, sens de l'organisation, aptitude à résoudre des problèmes techniques et bonne gestion du temps.
- Capacité de travailler de façon autonome, de communiquer clairement, d'intégrer les commentaires reçus et de respecter les échéances.
- Équipement informatique fiable et connexion Internet adaptés au mandat.

Les éléments suivants seront considérés comme des atouts :
Aucune expérience préalable en intégration de contenu dans les plateformes de gestion de l'apprentissage (LMS) n'est requise. Toutefois, les éléments suivants constituent des atouts :

- Connaissance des systèmes de gestion de l'apprentissage ou des plateformes de contenu numérique.
- Expérience directe avec Absorb LMS.
- Connaissance des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) et des exigences d'accessibilité applicables.
- Expérience dans les domaines de la santé, de la pratique sage-femme, de la formation professionnelle ou du secteur sans but lucratif.
- Connaissance pratique du HTML et du CSS pour la mise en forme du contenu.
- Expérience en conception graphique, en production multimédia ou en conception pédagogique.

6. Budget et échéancier proposé

- Le taux de rémunération des mandats visés par cet appel à manifestation d'intérêt est de CAD 30 $ l'heure (incluant de taxes applicables). Le paiement sera fondé sur les heures approuvées et justifiées par des feuilles de temps, dans la limite du nombre maximal d'heures ou du budget autorisé pour chaque mandat. Aucun honoraire ni aucune dépense supplémentaire ne peut être engagé sans approbation écrite préalable.

- Les personnes retenues dans le bassin pourront être sollicitées selon les besoins. La portée des travaux, le nombre maximal d'heures, les livrables, le calendrier, les exigences d'accès et le processus d'approbation seront confirmés avant le début de chaque mandat. Le travail pourra être effectué à distance. La disponibilité et le nombre d'heures hebdomadaires varieront selon le mandat et seront convenus à l'avance.
 L'inscription au bassin ne garantit aucun nombre minimal de mandats ni aucune fréquence de travail.

7. Instructions pour la soumission des propositions

- **Les candidats·es doivent fournir :**
 - Un curriculum vitæ décrivant leur expérience, leurs compétences techniques et leurs capacités linguistiques, accompagné d'une brève déclaration d'intérêt.
 - Le cas échéant, une brève description et un portfolio présentant leur expérience des plateformes LMS utilisées, les types de cours ou de modules mis en ligne et leurs responsabilités précises.
 - Une lettre de motivation. Une déclaration de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.
- **Langue : Les manifestations d'intérêt peuvent être soumises en français ou en anglais.**
- **Questions concernant cet appel : Les questions peuvent être adressées par écrit à Frankie Pittson au plus tard le 1er décembre 2026, à 17 h (heure de l'Est).**
- **Modalités de soumission des propositions**
 - Les manifestations d'intérêt doivent être reçues au plus tard le 31 décembre 2026, à 17 h (heure de l'Est), et envoyées par voie électronique à Frankie Pittson, à fpittson@canadianmidwives.org.
 - Soumettre la candidature dans un seul fichier PDF.
 - Objet du courriel : Intégration du contenu – ACSF Apprend
 - Nom du fichier : ContentUploader_NomCandidat_AAAAMMJJ
 - Les candidatures reçues après la date limite pourraient ne pas être prises en considération.

Notes :

- L'ACSF/CAM peut communiquer avec les candidats·es pour clarifier des renseignements ou demander des documents supplémentaires.
- Les personnes présélectionnées pourraient être invitées à une entrevue virtuelle ou à une démonstration technique.
- Les candidatures peuvent être évaluées selon les types précis de mandats pour lesquels les candidats·es sont qualifié·es.

8. Attribution du mandat et avis de non-responsabilité

- Les personnes qualifiées peuvent être inscrites à un bassin de prestataires préqualifiés et contactées lorsque des besoins se présentent.
- La sélection pour le bassin ne garantit aucun mandat, aucun volume de travail ni aucun engagement financier. La portée, les heures, le calendrier et les livrables seront confirmés avant le début de chaque mandat.
- La publication du présent appel à manifestation d'intérêt ne constitue pas un engagement à attribuer un mandat et n'oblige l'ACSF/CAM à rembourser les frais engagés pour préparer ou soumettre une candidature.
- L'ACSF/CAM se réserve le droit d'accepter une candidature en tout ou en partie, de rejeter une ou plusieurs candidatures, de demander des précisions ou d'annuler ou de modifier le processus lorsque cela sert au mieux leurs intérêts.